

Chiffres-clés

- +15 % de voirie en zones modérées¹
+6 % en 2020
- +6 % de voirie en zones 30¹
- +40 % de voirie en zones de rencontre¹
- +27 % de km d'aménagements cyclables¹
+10 % en 2020
- +84 % de trafic cycliste²
+20 % en 2020
- +8.2 % de fréquentation des tl et du LEB³
- 11 pts du taux de motorisation³
- 2.4 % de trafic individuel motorisé³

1. en 4 ans
2. en 3 ans
3. en 3 ans hors Covid



Florence Germond,
Directrice des Finances et de la mobilité

La crise sanitaire que nous traversons depuis 12 mois maintenant a eu des répercussions sur l'utilisation des espaces publics, par conséquent de la mobilité des usagères et des usagers. Cette crise a également joué un rôle de révélateur : celui de dire que l'espace public est un bien commun.

Soucieuse de répondre aux défis liés à la crise non seulement sanitaire mais aussi climatique, la Municipalité a accéléré la mise en place de mesures simples pour offrir encore plus de lieux de convivialité. La rue Centrale a été ouverte pour le marché le samedi, la Cité est devenue zone piétonne, ainsi que les quais d'Ouchy les week-ends. La Ville a également créé plus de 7,5 km d'aménagements cyclables durant cette période (sur 10,5 en 2020).

En parallèle, pour mener à bien sa politique de lutte contre le bruit, la Ville a développé des zones 30 et des zones 20, la diminution des vitesses réduisant fortement le bruit routier. Ce ne sont ainsi pas moins de 20 zones qui ont bénéficié d'une modération de trafic. A cela s'ajoute la mise au clignotant de nuit de 19 carrefours afin de fluidifier le trafic nocturne et réduire les nuisances sonores.

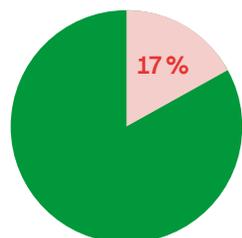
La gestion de l'espace public se révèle être un défi passionnant au quotidien. La Ville écoute et sonde les usagères et les usagers pour déterminer les adaptations nécessaires. La Ville peut être amenée dans certains projets à tester les mesures et apporter les corrections nécessaires pour optimiser l'utilisation de ce bien commun qu'est l'espace public.

Population

La population lausannoise résidente permanente continue à progresser : 139 700 habitants à fin 2019 (population totale 146 000) soit +25 400 depuis 2000. Le Canton a quant à lui franchi la barre des 800 000 habitants en 2018*.

* Modification du concept de population résidente dès 2017

Nombre d'habitant-e-s

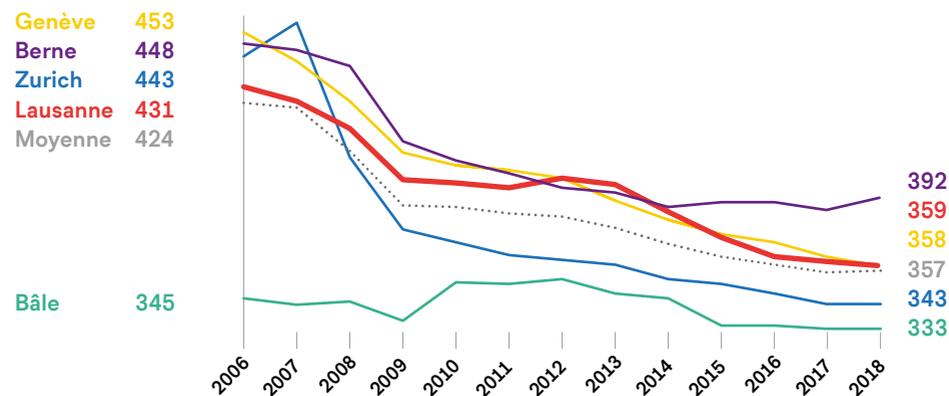


Les Lausannois-e-s représentent 17% de la population cantonale

Equipement

Le nombre de voitures de tourisme, rapporté à la population, soit le taux de motorisation, poursuit sa baisse. Entre 2015 et 2018, il a diminué de 11 points à Lausanne (Genève -13 et Zurich -8).

Voitures/1000 habitant-e-s

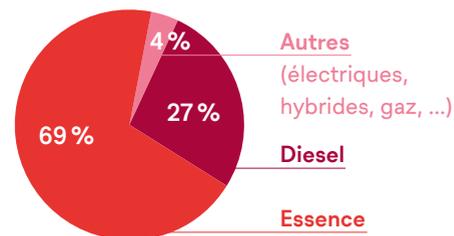


Selon le microrecensement de 2015, la part des ménages sans voiture est de 46 % à Lausanne et de 21 % à l'échelle du canton.

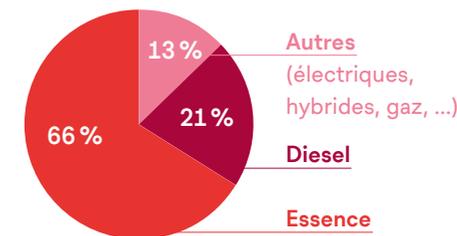
En 2019, le parc lausannois comprenait 49 931 voitures de tourisme, en-dessous de 50 000 pour la première fois depuis 1996, dont 26 % de «4x4» (tout-terrain et traction toutes roues) ; cette dernière catégorie contient aussi des voitures électriques (1.2 %) et des cylindrées inférieures à 1 800 cm³ (14 %).

Répartition par types de carburant en 2019 à Lausanne

Parc de voitures de tourisme



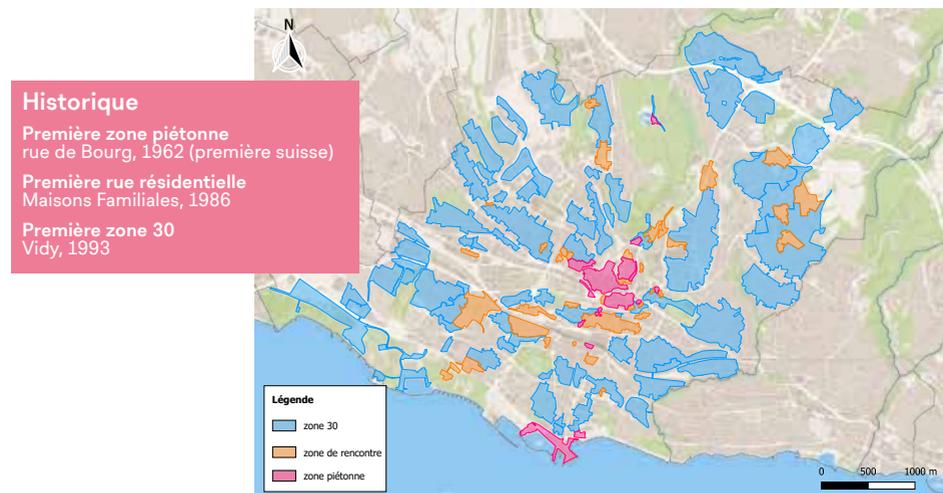
Nouvelles immatriculations



Accroissement du nombre de zones modérées

Le développement des zones modérées s'est poursuivi de manière intense en 2020, avec la réalisation de 12 zones 30, 22 zones de rencontre (dont 8 nouvelles et 14 transformations de zones 30) et une zone piétonne (transformation d'une zone de rencontre), cumulant plus de 5 km de voirie nouvelle (+6% depuis 2019) et près de 10 km d'aménagements. Il y a 86 km de zones modérées sur le total de voirie hors axes principaux (138 km), soit 62%.

Développement des zones modérées (en km)



Zone modérée Benjamin-Constant



Réduction du bruit routier

Suite aux résultats du test présentés ci-dessous, la Municipalité a décidé d'acquérir un radar anti-bruit afin de lutter plus efficacement contre le bruit routier. En effet, les valeurs relevées dans le cadre de l'opération de sensibilisation font état de la fréquence avec laquelle un véhicule roule en dépassant 83 dB, constituant un niveau sonore très élevé et un risque pour la santé ou entre 70 et 82 dB, soit un niveau susceptible de déranger ou de réveiller la population pendant la nuit.

Lieux	Fréquence entre véhicules	
	Plus de 83dB	Entre 70 et 82 dB
Centrale	4 min. 42 s.	17 s.
Bugnon	9 min. 19 s.	15 s.
Tivoli	30 min. 38 s.	28 s.
Genève	11 min. 8 s.	17 s.
Ouchy	10 h. 30 min.	3 min. 46 s.
Léman	27 min. 39 s.	19 s.
Reposoir	2 h. 45 min.	1 min 21 s.
Borde	56 min.	23 s.

Ces chiffres sont une moyenne sur 24 h de valeurs instantanées relevées au bord de la route et non le bruit moyen. Celles-ci sont indicatives et non comparables avec les normes fixées dans la législation fédérale.

Plus de confort lors des traversées piétonnes et davantage de fluidité pour la circulation automobile

Pour faire cohabiter plus efficacement marche et trafic automobile, la Municipalité agit sur trois niveaux :

- suppression des feux de certains carrefours afin de gagner en fluidité : de 98 installations de signalisations, nous sommes passés à 89 fin 2020. Cela représente 9 carrefours et 7 traversées piétonnes ;
- mise au clignotant certains carrefours la nuit pour augmenter la fluidité et minimiser le bruit. 19 ont été mis au clignotant en 2020 ;
- octroi de plus de temps au piéton-ne-s pour traverser aux endroits sensibles et limiter leur temps d'attente.

Fermeture de la rue Centrale pour l'extension du marché du samedi



De nombreuses mesures d'aménagements provisoires en faveur de la mobilité douce ont été déployées en 2020 en lien avec la crise sanitaire. La rue Centrale a été réservée au marché le samedi matin. Les résultats de l'enquête de satisfaction confirment une large majorité d'avis favorables. Ce bilan positif incite la Municipalité à poursuivre sa politique de valorisation de l'espace public, tout en apportant en permanence les ajustements nécessaires pour répondre aux demandes des riverain·e·s et des commerçant·e·s.

Campagne de sécurisation des passages pour piétons

67 actions ont été entreprises en 2020, dont l'assainissement de 11 passages considérés comme insatisfaisants et 19 concernés par la dérégulation de traversées piétonnes. Les mesures se déploient, selon les cas, autour de la création d'un nouveau passage piéton comme à l'avenue du Léman (photo) ou à la rue de l'Ecole-de-Commerce. D'autres mesures pour améliorer les distances de visibilité, comme à l'avenue d'Aoste ou à l'avenue des Bains ont été mises en place.



Enfin, la Ville a également transformé des passages piéton par un trottoir traversant, à l'instar du chemin de Primerose ou du chemin des Mousquines.

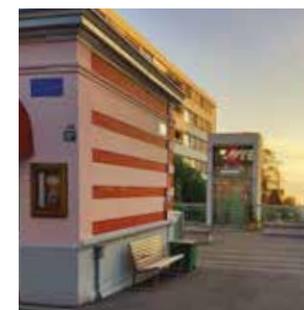
Autres aménagements

En 2020, de nombreuses autres interventions en faveur des piétons ont été réalisées :

- 127 nouvelles assises ;
- 15 mesures de sécurisation du chemin de l'école ;
- 20 mesures d'accessibilité – bandes podotactiles, abaissements de trottoirs, mains-courantes, marquage de bandes longitudinales jaunes ;
- 15 prolongations de la phase jaune des traversées sensibles actives ;
- 78 passages piéton avec annonce automatique.



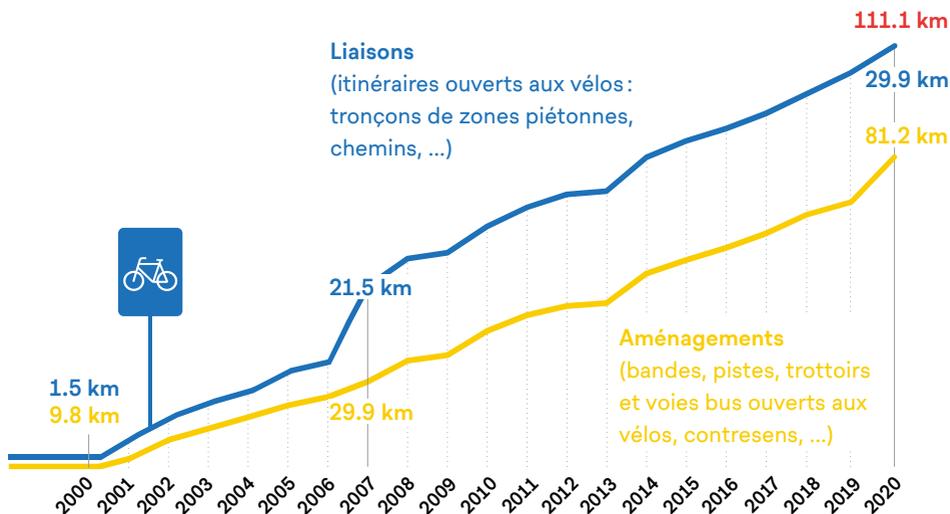
Marquage podotactile passage de Montriond



Banc-relais terrasse Stucky au boulevard de Grancy
Assises chemin de Montelly

Le développement des aménagements cyclables se poursuit

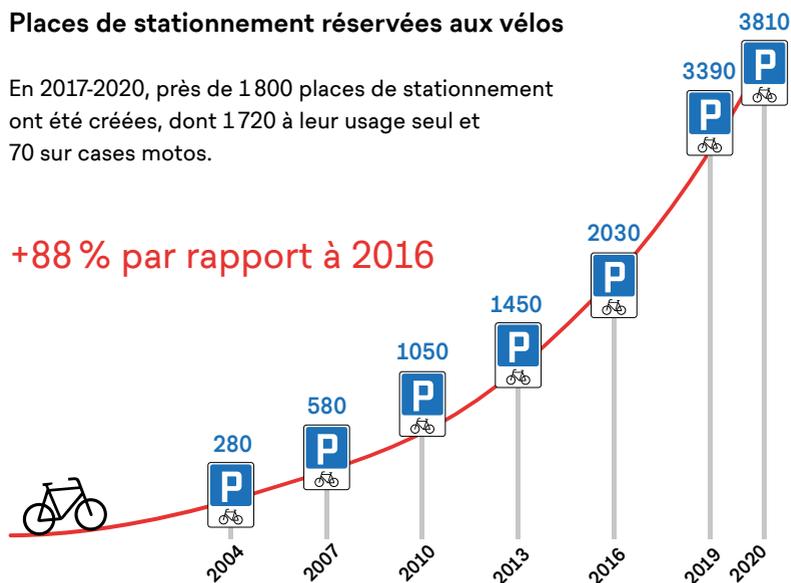
23 km d'aménagements et liaisons cyclables ont été réalisés en 4 ans, pour un total cumulé à fin 2020 de 111.1 km (+27%) dont 10.5 km en 2020. Cela concerne principalement les bandes cyclables (+10.8 km), les contresens cyclables (+6.9 km). Les contresens cyclables sont possibles dans 52% des sens interdits, soit 17.5 km de voirie.



Places de stationnement réservées aux vélos

En 2017-2020, près de 1 800 places de stationnement ont été créées, dont 1 720 à leur usage seul et 70 sur cases motos.

+88 % par rapport à 2016



Evolution du trafic cycliste entre 2017 et 2020



Extrapolation sur 24 heures de comptages réalisés un mardi ou un jeudi du mois de juin ou septembre, de 14h30 à 20h30

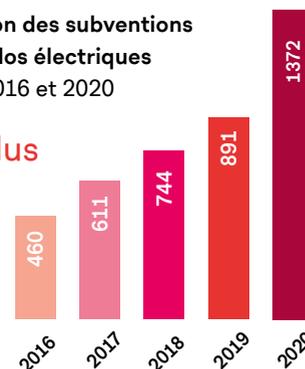
6 720 passages de cyclistes/jour en 2020 en cinq points de la ville

Aménagement le long des routes principales

En règle générale, la réalisation d'un aménagement destiné aux vélos le long des routes dépend des conditions de circulation de la rue elle-même et principalement des différences de vitesse entre le vélo et le véhicule motorisé, ainsi que de la densité du trafic motorisé. Le type d'aménagement le plus fréquent à Lausanne est la bande cyclable sur la chaussée, qui permet d'offrir un espace de circulation pour les vélos adapté à un milieu densément bâti.

Evolution des subventions pour vélos électriques entre 2016 et 2020

3 x plus



Bande cyclable protégée Belle-Fontaine (entre Rumine et Mon-Repos)

Fréquentation annuelle des tl et du LEB

Evolution de la fréquentation (en millions de voyageurs)



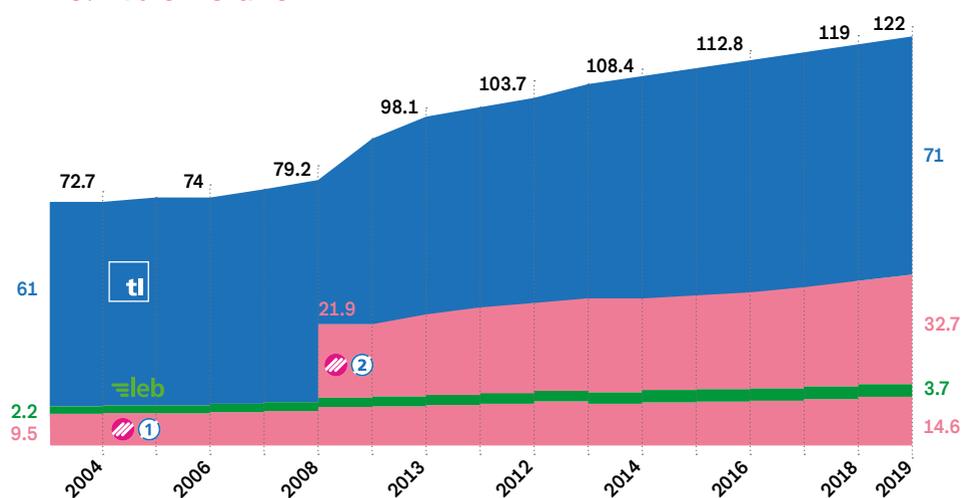
118.3 millions
de passagers en 2019



3.7 millions
de passagers en 2019



+8.2% en 3 ans



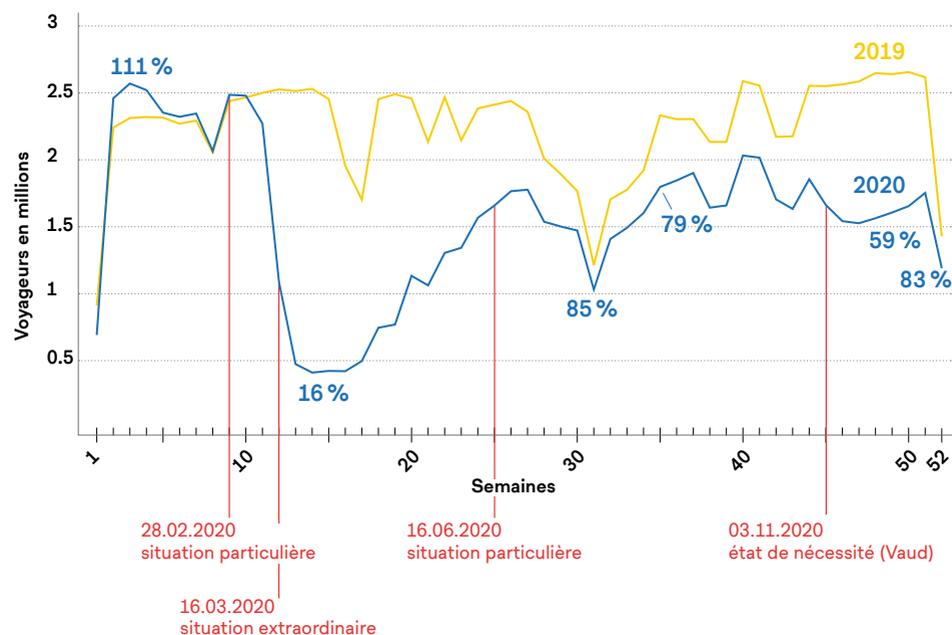
La fréquentation du réseau de transports publics poursuit son augmentation, aussi bien sur le réseau routier que sur le réseau ferré. Il est nécessaire d'investir dans son développement afin de poursuivre cette évolution, telle qu'observée avec la mise en service du métro m2 en 2008.

Comparaison 2019-2020 (Effet Covid-19)

Au début de l'année 2020, la fréquentation des tl poursuivait son augmentation. Mais elle a fortement baissé à cause des effets de la crise sanitaire, avec, au plus fort de la pandémie, une diminution jusqu'à moins de 20 %.

A fin septembre, la fréquentation atteignait environ 80 % de la même période en 2019, puis d'environ 60 % à fin novembre, pour remonter à 83 % en fin d'année. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces chiffres : le recours au télétravail (diminution du nombre de déplacements), le report modal vers le vélo et la marche, ...

Fréquentation par semaines



Evolution du trafic journalier moyen (TJM) 2014-2017

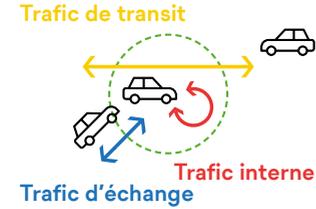
Cordon : S2 – Echantillon Lausanne

En 2017, 224 600 véhicules/jour ont franchi les 17 postes du cordon S2, soit 5 500 de moins qu'en 2014.



-2.4 %
Baisse du trafic individuel motorisé au cordon S2 malgré la hausse de la population durant la même période 2014-2017

Structure du trafic au centre-ville (en 2008)

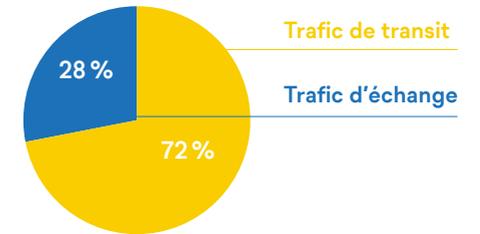
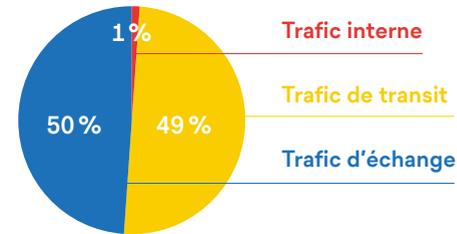


Le trafic de transit, soit celui qui ne s'arrête pas dans le secteur considéré, est important; près de la moitié à l'échelle du centre-ville si l'on tient compte du trafic tangentiel et près des trois-quarts sur l'axe Terreaux-Grand-Pont. Un des objectifs de la politique municipale actuelle vise à le limiter drastiquement au profit notamment des piétons et de la mobilité durable.

Types de déplacements

Centre-ville :
174 000 déplacements-véhicules/jour

Axe Terreaux-Grand-Pont :
1 090 déplacements-véhicules à l'heure de pointe du soir



Effet du semi-confinement sur le trafic en ville

Au niveau des compteurs permanents, il est relevé, en lien avec la crise sanitaire, une nette diminution des charges de trafic en 2020 par rapport à 2019, en particulier en avril. En général, sur l'année, le volume de circulation a baissé de l'ordre de 5 à 18 %.

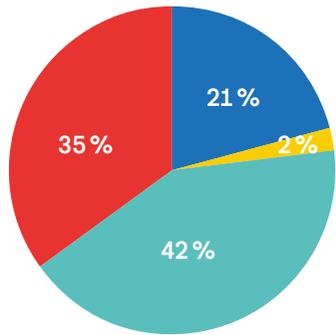


Variation avril 2019 - avril 2020 / variation septembre 2019 - septembre 2020.

Entre tous les modes

Parts modales en 2015, en % des déplacements

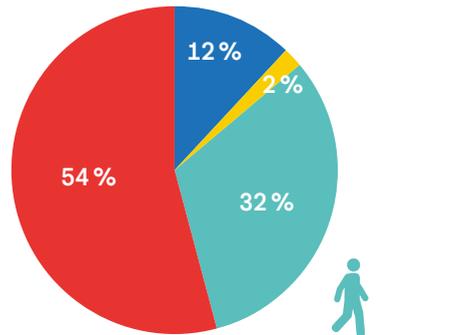
Ville de Lausanne



21 % Transports en commun
2 % Vélos
42 % Piétons
35 % Autres véhicules motorisés



Canton de Vaud



12 % Transports en commun
2 % Vélos
32 % Piétons
54 % Autres véhicules motorisés



En ville de Lausanne, la mobilité active (piétons et vélos) représente le moyen de transport le plus fréquent.



Evolution des parts modales aux deux heures de pointe, sur trois points caractéristiques (voyageurs/2 heures)

A Pont Chauderon
2016



2020



B Pont Bessières
2017



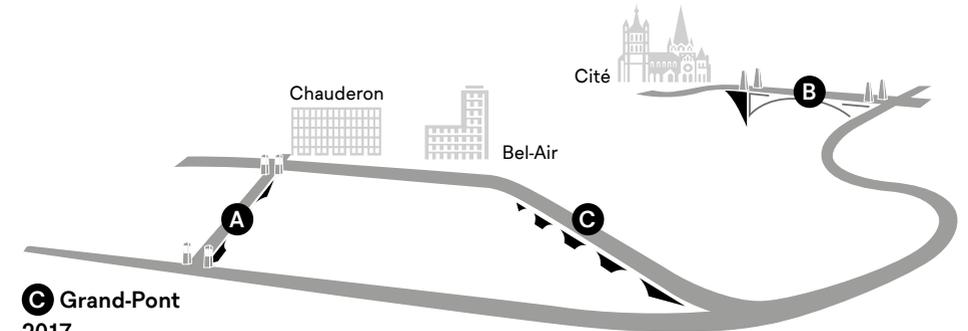
2020



C Grand-Pont
2017



2020



Il est relevé, au centre-ville, une baisse des transports motorisés au profit de la mobilité douce.

Enquête réalisée de 7 h à 8 h et 17 h à 18 h un mardi ou un jeudi de juin ou septembre entre 2017 (2016) et 2020.

Au 31 décembre 2020, sont disponibles (hors zones foraines) sur le territoire lausannois :

96 400 places de stationnement dont

- 67 600 places privées
- 28 810 places à usage public

28 810 places à usages publics :



11 100 places zones bleues

Disponibles pour détenteurs de macarons. Le prix d'un macaron pour une année est de 500.– francs.

800 places zones blanches

A durée limitée sont disponibles (max 3 ou 4 heures). Il n'existe plus de place gratuite à durée illimitée.



3 440 places payantes sur la voirie dont plus de 1000 accessibles aux détenteurs de macarons et près de 1 500 au centre-ville

Les places payantes sont limitées de 30 min (place de la Gare) à max 5 h



2 410 places sur 5 parkings dont 570 pour les détenteurs de macarons + accès aux zones Mobilis 11 et 12.



2 660 places sur 20 parcs dont 1420 pour les détenteurs de macarons

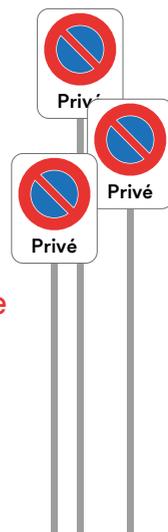
Comme les P+R, les PLD sont des parkings, souvent en périphérie, qui permettent un stationnement de longue durée, mais comme utilisateur de mobilité douce, vous poursuivrez à pied, en vélo...



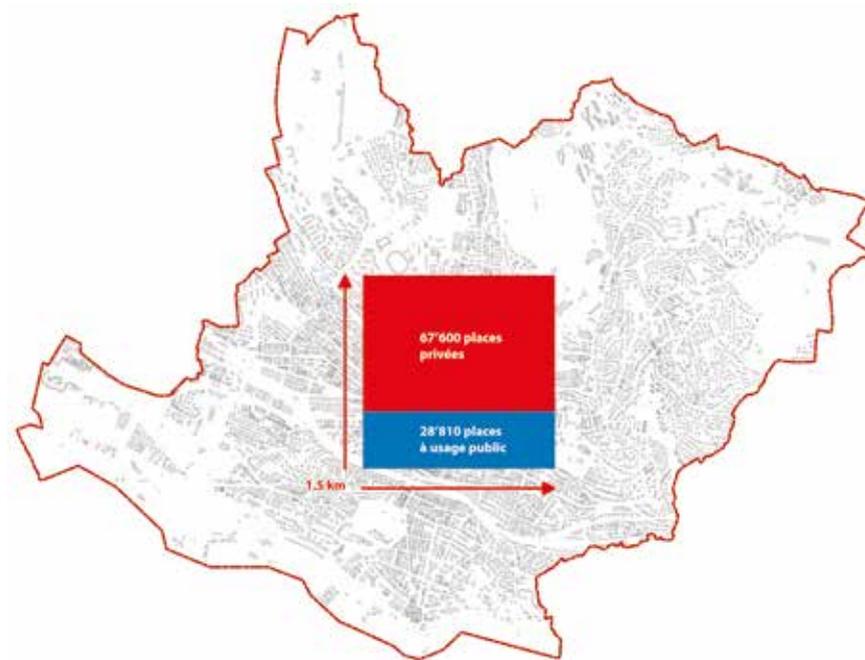
8 400 places à usage public dans des parkings privés

Par exemple Parking Riponne, Parking du Centre, ...

Le nombre de places à usage public représente 30 % de l'offre totale de stationnement.



La surface totale du stationnement est égale à environ 2 410 250 m², soit 338 terrains de football selon les standards de la FIFA (105 m x 68 m, soit 7 140 m²), dont 101 pour le stationnement à usage public.



Nouveautés en matière de stationnement

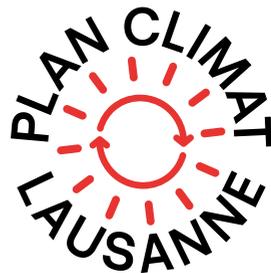
Information horodateurs P+R et PLD

Dans le cadre du renouvellement du parc d'horodateurs, l'immatriculation du véhicule remplacera à terme le ticket à poser sur le pare-brise, pour éviter, qu'en cas de forte chaleur, le papier ne s'efface. Une première étape a été mise en place sur les parkings périphériques (P+R et PLD).

Information PLD sud

En cohérence avec les objectifs du Plan directeur communal en cours de révision qui prévoit de destiner les parkings longue durée (PLD) en priorité au stationnement des visiteurs, les abonnements mensuels (cartes à gratter) ne sont désormais plus valables sur les parkings Chalet-des-Bains – CIO et Ouchy.

Pour lutter contre les changements climatiques, la Ville de Lausanne s'est fixée les objectifs suivants : 0 émission directe d'ici à 2030 pour la mobilité et 0 émission pour l'ensemble des émissions directes, au plus tard à 2050. Des mesures de réduction des émissions, couplées à des mesures sociales et d'adaptation aux changements climatiques, feront de Lausanne une ville 0 % carbone et 100 % solidaire.



2 objectifs dans 3 domaines



Mobilité: zéro émission directe dès 2030, donc 0 véhicule thermique à cette date sur sol lausannois.

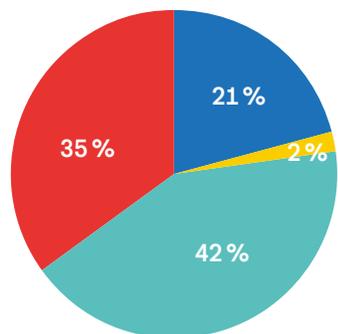


Bâtiments et traitement des déchets et de l'eau : zéro émission directe en 2050.

Objectifs de mobilité

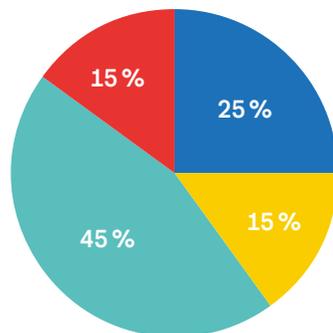
Parts modales des Lausannois-e-s
(en pourcentage des déplacements)

2015



21 % Transports en commun
2 % Vélos
42 % Piétons
35 % Autres véhicules motorisés

2030



25 % Transports en commun
15 % Vélos
45 % Piétons
15 % Autres véhicules motorisés

Objectifs

Marche et vélo

- Développer massivement le réseau, l'offre en libre-service ou encore le stationnement vélo
- Améliorer la qualité des déplacements à pied, augmenter les zones piétonnes (p. ex. rue Centrale) et de rencontre

→ D'ici à 2030 :

× 7 des km parcourus à vélo
+20 % des km parcourus à pied

Transports en commun

- Augmenter les capacités et la régularité
- Réaliser avec l'Etat : le tram, le m3, la mise en souterrain du LEB et les BHNS
- Renforcer le m1 et le m2 ainsi que les lignes de bus
- Viser une offre 100 % électrique

→ D'ici à 2030 : +50 % des km parcourus

Transport individuel motorisé

- Supprimer les véhicules thermiques
- Diminuer de 50 % le taux de motorisation des ménages lausannois
- Remplacer les véhicules restant par des variantes électriques, hydrogène
- Diminuer de moitié les kilomètres parcourus

→ Zéro véhicule thermique en 2030 sur sol lausannois



Participation

Afin que toute la population lausannoise puisse participer à trouver les meilleures solutions possibles, une série de consultations va être lancée dès l'été 2021.

Avenue de Montoie : réalisation d'une zone 30 et réaménagement de l'espace routier et des trottoirs

La Ville a entrepris en 2020 les travaux nécessaires à la création d'une zone 30 km/h sur l'avenue de Montoie. Outre la sécurisation du cheminement piétons, la modération de la vitesse des véhicules motorisés favorisera également la mue de l'avenue, axe de transit important, en rue de quartier et permettra de valoriser les espaces publics qui la jalonnent. La Ville entend poursuivre ainsi sa politique de sécurisation des trajets des enfants ainsi que celle de valorisation de l'espace public lausannois « Rues vivantes ».

♥ RUES VIVANTES | CRÉONS ENSEMBLE LA VIE DANS NOTRE QUARTIER



75 391 m²
de surfaces
perméabilisées
dans
les espaces-rues
à Lausanne
dont 416 m²
créés à Montoie.

Illustration : Fora Formica



Sécurisation du passage piéton
devant l'école de Montoie



Création d'une placette avec des arbres majeurs

Sources

Statistique Vaud
UVS (Union des Villes Suisses)
SAN (Service des automobiles et de la navigation)
SiL (Service industriels Lausanne)
tl (Transports publics de la région lausannoise)
Lausanne Région
Etat de Vaud DGMR – bureau 6t : analyse du MRMT 2015
(Micro-recensement Mobilité et Transports)
Service des routes et de la mobilité

Ce document a été créé et édité par le Service des routes et de la mobilité de la Ville de Lausanne. En charge des questions de planification des transports et d'aménagements des espaces publics jusqu'à l'entretien des réseaux, en passant par leur construction et leur exploitation, le service détient une grande partie des informations présentées dans cet observatoire de la mobilité.

Il est disponible auprès du

Service des routes et de la mobilité
rue du Port-Franc 18
1002 Lausanne
tél. 021 315 54 15

Info cité
place de la Palud 2

En format électronique sur
www.lausanne.ch/observatoiremobilite

6^e édition
février 2021

